

- I. Situations météorologique et hydrologique
- II. État des cultures et Situation phytosanitaire
- III. Etat des pâturages, points d'eau et mouvement des animaux
- IV. Situation zoo sanitaire
- V- Situation halieutique
- VI Situation des marchés agricoles
- VII. Perspectives
- VIII. Avis et Conseils

## Bulletin d'Information Agro-Hydro-Météorologique Décadaire

Décade du 1<sup>er</sup> au 10 mai 2009

### I- Situations météorologique et hydrologique

La situation météorologique au cours de la première décade de mai 2009 a été caractérisée par une légère rentrée d'air humide sur le Sud du pays occasionnant quelques pluies.

Les hauteurs enregistrées pendant la période ont été assez faibles, mais supérieures à celles de l'année dernière.

La situation hydrologique a été caractérisée par la baisse des niveaux sur tous les cours d'eau à l'exception du Niger à Koulikoro, du Sénégal à Kayes et des retenues d'eau des barrages de Manantaly et de Selingué.

#### Tableau hydrologique

Stations	Fleuves	H(cm)		Ecart		Débit m <sup>3</sup> /s
		Moy	2009	09-08	09-moy	
Bamako	Niger	14	40	-5	26	+
Koulikoro	Niger	42	58	6	16	122
Kirango	Niger	26	-80	-73	-54	+
Mopti	Bani	77	75	-37	-2	47.5
Diré	Niger	92	40	10	-52	40.8
Gao	Niger	109	56	12	-53	+
Ansongo	Niger	117	73	-3	-44	65
Bougouni	Baoulé	48	4	0	-44	0
Selingué amont	Sankarani	+	34480	-20	+	+
Kayes	Sénégal	41	202	3	161	265
Manantaly amont	Bafing	+	19947	81	+	+
Niafunké	Niger	36	+	+	+	+

Le signe + indique les valeurs inconnues.

Les niveaux moyens décadaires sont inférieurs à ceux de la moyenne à l'exception du Niger en amont de Koulikoro et du Sénégal à Kayes. Ils sont également inférieurs ou similaires à ceux de

l'année dernière à l'exception du Niger à Koulikoro, Diré et Gao, du Sénégal à Kayes et de la retenue du barrage de Manantaly.

### II -Etat des cultures et Situation phytosanitaire

Les travaux de préparation des champs (nettoyage, transport de fumure organique) pour les cultures sèches se poursuivent dans les principales zones agricoles du pays.

Au niveau des Offices (Office du Niger, ODRS) et des Périmètres irrigués villageois, les activités de contre saison du riz se poursuivent.

La situation phytosanitaire est calme dans l'ensemble.

### III- Etat des pâturages, des points d'eau et le mouvement des animaux

Les parcours herbacés sont à l'état de paille dans toutes les zones agropastorales du pays, dégradés par endroits par les feux de brousse, l'ensoleillement et les piétinements des animaux. Cette situation est plus accentuée dans les zones pastorales nord des régions de Kayes, Gao et Kidal.

Les pâturages aériens et inondés quant à eux, présentent un état végétatif moyen à bon et sont actuellement très exploités.

Des cas de feux de brousse sont signalés à Kita, Bafoulabé et dans la commune de Sansangué

(cercle de Kayes) détruisant d'importantes superficies de pâturages.

Le ramassage et le stockage de la paille de brousse et des résidus de récolte par les éleveurs et agro éleveurs sont en cours un peu partout à travers le pays.

Les fleuves, les puits pastoraux, les forages, les canaux d'irrigation et barrages de retenue ont été les principaux points d'abreuvement. L'état d'embonpoint des animaux et le niveau des productions animales sont passables à moyens dans l'ensemble.

La descente des troupeaux transhumants vers les bourgoutières et zones de concentration habituelles de saison sèche est en cours. Les sédentaires sont en mouvements rotatoires aux alentours des villages et hameaux de culture pour l'exploitation des résidus de récolte et pâturages avoisinants.

#### **IV- Situation zoo sanitaire**

La situation zoo sanitaire a été marquée par la suspicion d'un foyer de Charbon bactérien dans la commune de Douékirié (cercle de Goundam). Des mortalités ont été constatées sur les bovins et les ovins. Le foyer a fait l'objet de prélèvement pour analyse au laboratoire central vétérinaire. Les mesures de police sanitaire ont été prises.

#### **V- Situation halieutique**

La décade se situe dans la période de pêche d'étiage caractéristique d'une bonne période de capture. Les cours d'eau, les mares et les lacs constituent les principales pêcheries.

La décade a été marquée par une augmentation des quantités de poissons débarqués à Koulikoro, Ségou et Tombouctou.

Cette augmentation des productions halieutiques est due à la pratique des pêches collectives dans certaines localités des régions de Koulikoro et

Ségou et la levée des mises en défens dans la région de Tombouctou.

Les espèces dominantes lors des pêches collectives ont été les Clarias (manogo), Lates (saalé), Tilapia (n'tèbè), Mormyrus (nana), Hydrocynus (wuludjèguè), Bagrus (samou), Labeo (baman), Synodontis (konkon), Distichodus (galya).

Par ailleurs, les captures se sont révélées aussi abondantes que celles de l'année dernière à la même période.

Les prix moyens des poissons ont varié selon les espèces au niveau des principaux marchés des capitales régionales et du District de Bamako comme suit :

Kayes : 2 250 F CFA le kilogramme pour le Lates (capitaine) ; 1 500 pour le Tilapia (carpe) ;  
Koulikoro : 1 250 le Kg pour le Lates ; 1 150 pour le Tilapia ;  
Sikasso : 1 800 F CFA le Kg pour le Lates, 1 000 F CFA pour le Tilapia ;  
Ségou : 1 385 F CFA le Kg pour le Lates, 985 pour le Tilapia ;  
Mopti : 1 750 F CFA le Kg pour le Lates, 700 F pour le Tilapia ;  
Tombouctou : 1 960 F CFA le Kg pour le Lates ; 1 250 pour le Tilapia ;  
Gao : 1 625 F CFA le Kg pour le Lates ; 560 F pour le Tilapia ;  
Kidal : 3 500 F CFA le Kg pour le Lates ; 2 500 F pour le Tilapia ;  
Bamako : 2 250 F CFA le Kg pour le Lates ; 1 500 F CFA pour le Tilapia.

#### **VI- Situation des marchés agricoles**

Les marchés agricoles ont été moins approvisionnés par rapport à la décade précédente. En effet, on constate une diminution des quantités de céréales vendues par les producteurs. Les prix ont été stables dans l'ensemble.

## **VII- Perspectives**

Sur le plan météorologique, pendant la décade du 11 au 20 mai 2009, la rentrée d'air humide se poursuivra et atteindra les régions de Mopti et Kayes. Ainsi, des activités pluvio-orageuses faibles à modérées se produiront dans la moitié sud du pays.

La visibilité sera légèrement réduite par la poussière en suspension dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou.

Sur le plan hydrologique, la baisse des niveaux se poursuivra sur tous les cours d'eau.

Au plan halieutique, on assistera pendant le mois de mai à la levée des mises en défens des pêcheries et l'organisation des pêches collectives.

## **VIII - Avis et Conseils**

**(Valables du 11 au 20 mai 2009)**

1. Les paysans des localités de Kéniéba, Kita, Kangaba, Bancoumana, Dangassa, Dialakoroba, Kéniéroba, Naréna, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Misseni et Kolondiéba peuvent semer les variétés de maïs/arachide/niébé d'au moins 110 jours dès que le cumul des pluies recueillies atteint ou dépasse 10 mm.

2. Les paysans des localités de Sikasso, Bougouni, Koutiala, Misseni, Kolondiéba, Kita, Fana et Dioïla peuvent semer les variétés de coton de 130 et 120 jours dès que le cumul des pluies recueillies atteint ou dépasse 30 mm.

Ailleurs, la préparation des champs est conseillée.

3. Il est recommandé à tous les pêcheurs de se conformer aux dispositions des conventions locales qui régissent les modalités de gestion des mises en défens et le maillage des filets ; de ne pas utiliser de produits chimiques, du poison ou toute autre plante toxique à des fins de pêche.

**Bamako, le 13 mai 2009**

**Le GTPA**

**PLUVIOMETRIE DECADAIRE (mm)**

Période du 1<sup>er</sup> au 10 mai 2009

N°	STATIONS	PLUIES DECADAIRES				CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES			
		PD09	NJD09	PD08	ND	PC09	NJPC	PC08	CN	PD09/ND	PC09/CN	PC09/PC08	PD09/PD08
1	KAYES	0.0	0	18.0	1.2	0.0	0	18.0	1.2	0	0	0	0
2	NIORO DU SAHEL	0.0	0	2.2	2.9	0.0	0	2.2	2.9	0	0	0	0
3	YELIMANE	0.0	0	15.0	1.8	0.0	0	15.0	1.8	0	0	0	0
4	DIEMA	0.0	0	1.0	2.8	0.0	0	1.0	2.8	0	0	0	0
5	MAHINA	0.0	0	0.0	2.0	0.0	0	0.0	2.0	0	0	-999	-999
6	BAFOULABE	0.0	0	0.0	1.9	0.0	0	0.0	1.9	0	0	-999	-999
7	KITA	0.0	0	0.0	4.9	0.0	0	0.0	4.9	0	0	-999	-999
8	KENIEBA	0.0	0	0.0	5.9	0.0	0	0.0	5.9	0	0	-999	-999
9	KOULIKORO	0.0	0	1.3	9.1	0.0	0	1.3	9.1	0	0	0	0
10	BAMAKO VILLE	0.0	0	9.5	14.2	0.0	0	9.5	14.2	0	0	0	0
11	BAMAKO SENOU	0.0	0	0.0	8.3	0.0	0	0.0	8.3	0	0	-999	-999
12	SOTUBA	0.0	0	0.0	10.5	0.0	0	0.0	10.5	0	0	-999	-999
13	KATIBOUGOU	0.0	0	0.0	9.1	0.0	0	0.0	9.1	0	0	-999	-999
14	KATI-HAUT	0.0	0	0.0	12.5	0.0	0	0.0	12.5	0	0	-999	-999
15	OUELESSEBOUG	0.0	0	14.4	17.0	0.0	0	14.4	17.0	0	0	0	0
16	DIOILA	1.1	1	0.0	12.1	1.1	1	0.0	12.1	9	9	*	*
17	BANKOUMANA	0.0	0	0.9	13.7	0.0	0	0.9	13.7	0	0	0	0
18	KOLOKANI	0.0	0	0.0	5.7	0.0	0	0.0	5.7	0	0	-999	-999
19	DIDIENI	0.0	0	0.0	5.7	0.0	0	0.0	5.7	0	0	-999	-999
20	NARA	0.0	0	0.0	4.7	0.0	0	0.0	4.7	0	0	-999	-999
21	BANAMBA	0.0	0	0.0	5.0	0.0	0	0.0	5.0	0	0	-999	-999
22	KANGABA	0.0	0	0.0	17.6	0.0	0	0.0	17.6	0	0	-999	-999
23	SIKASSO	52.6	4	25.3	25.0	52.6	4	25.3	25.0	*	*	*	*
24	BOUGOUNI	8.0	1	0.0	26.1	8.0	1	0.0	26.1	31	31	*	*
25	YANFOLILA	26.0	1	28.0	24.1	26.0	1	28.0	24.1	108	108	93	93
26	KOÛTIALA	11.2	3	1.6	19.1	11.2	3	1.6	19.1	59	59	*	*
27	N'TARLA IRCT	8.0	1	0.0	14.3	8.0	1	0.0	14.3	56	56	*	*
28	KADIOLO	0.0	0	6.0	33.1	0.0	0	6.0	33.1	0	0	0	0
29	KOLONDIÉBA	11.0	2	20.0	30.8	11.0	2	20.0	30.8	36	36	55	55
30	YOROSSO	7.0	1	27.0	23.3	7.0	1	27.0	23.3	30	30	26	26
31	SEGOU	0.0	0	0.0	13.7	0.0	0	0.0	13.7	0	0	-999	-999
32	SAN	0.0	0	7.2	9.3	0.0	0	7.2	9.3	0	0	0	0
33	KONOBOUGOU	0.0	0	0.0	9.9	0.0	0	0.0	9.9	0	0	-999	-999
34	KE-MACINA	0.0	0	4.5	4.5	0.0	0	4.5	4.5	0	0	0	0
35	BAROUELI	0.0	0	2.0	5.7	0.0	0	2.0	5.7	0	0	0	0
36	BLA	0.0	0	7.5	8.9	0.0	0	7.5	8.9	0	0	0	0
37	TOMINIAN	0.0	0	0.0	6.9	0.0	0	0.0	6.9	0	0	-999	-999
38	NIONO	0.0	0	3.8	6.1	0.0	0	3.8	6.1	0	0	0	0
39	MOPTI	3.5	1	3.7	1.6	3.5	1	3.7	1.6	*	*	95	95
40	HOMBORI	0.0	0	0.0	1.0	0.0	0	0.0	1.0	0	0	-999	-999
41	BANDIAGARA	5.0	1	0.0	3.6	5.0	1	0.0	3.6	139	139	*	*
42	BANKASS	0.0	0	0.0	1.5	0.0	0	0.0	1.5	0	0	-999	-999
43	DJENNE	0.0	0	2.2	4.6	0.0	0	2.2	4.6	0	0	0	0
44	KORO	0.0	0	5.0	2.4	0.0	0	5.0	2.4	0	0	0	0
45	TENENKOU	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	-999	-999	-999	-999
46	DOUMENTZA	4.0	1	5.1	0.6	4.0	1	5.1	0.6	*	*	78	78
47	GAO	0.0	0	0.0	3.0	0.0	0	0.0	3.0	0	0	-999	-999
48	MENAKA	0.0	0	0.0	3.3	0.0	0	0.0	3.3	0	0	-999	-999
49	ANSONGO	0.0	0	0.0	2.5	0.0	0	0.0	2.5	0	0	-999	-999
50	BOUREM	0.0	0	0.0	1.7	0.0	0	0.0	1.7	0	0	-999	-999
51	TOMBOUCTOU	0.0	0	0.0	0.2	0.0	0	0.0	0.2	0	0	-999	-999
52	G-RHAROUS	0.0	0	0.0	0.1	0.0	0	0.0	0.1	0	0	-999	-999
53	GOUNDAM	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0	0.0	0.0	-999	-999	-999	-999
54	DIRE	0.0	0	0.0	2.4	0.0	0	0.0	2.4	0	0	-999	-999
55	KIDAL	0.0	0	0.0	1.2	0.0	0	0.0	1.2	0	0	-999	-999
56	TESSALIT	0.0	0	0.0	0.1	0.0	0	0.0	0.1	0	0	-999	-999

PD: Pluies décadaires ND: Normale décadaire NJD: Nbre de jours de pluie de la décade PC: pluie cumulée (-9.9) = donnée manquante \* = >200%

X09 et X08: paramètres des années 2009 et 2008 NJPC: nbre de jours de pluie cumulés (-999) = pluies 08 et 07 nulles CN: cumul Normal